RÈGLES DE DÉLAIS DE SÉJOUR POUR LES CATÉGORIES A, B ET C

DGFiP 1000 BORNES

		DÉLAI MINIMAL DE SÉJOUR DANS L'AFFECTATION	DÉLAI RÉDUIT EN CAS DE SITUATION PRIORITAIRE	POINT DE DÉPART DU CALCUL DU DÉLAI
TITULAIRES	suite à mutation	2 ans	1 an	mutation obtenue à compter du 01/09/2018
TITULAIRES	suite à affectation sur un poste au choix	3 ans	1 an	affectation depuis le 01/09/2017
STAGIAIRES CONCOURS INTERNE ET EXTERNE	suite à 1ère affectation dans le corps	3 ans incluant l'année de scolarité	1 an	entrée en formation à partir du 01/09/2018
PROMUS DE B EN A PAR EP OU LA	suite à 1ère affectation dans le nouveau corps	3 ans	1 an	nomination et affectation à partir du 01/09/2019

A

TITULAIRES	suite à mutation	2 ans	1 an	mutation obtenue à compter du 01/09/2018
STAGIAIRES CONCOURS INTERNE ET EXTERNE	suite à 1ère affectation dans le corps	3 ans incluant l'année de scolarité	1 an	entrée en formation à partir du 01/10/2019
PROMUS DE C EN B PAR CIS OU LA	suite à 1ère affectation dans le nouveau corps	2 ans	1 an	nomination et affectation à partir du 01/09/2019

B

TITULAIRES	suite à mutation	2 ans	1 an	mutation obtenue à compter du 01/09/2018
STAGIAIRES CONCOURS INTERNE ET EXTERNE	suite à 1ère affectation	3 ans	1 an	recrutement depuis 2016

C

FO DGFiP

DÉJOUEZ LES COUPS-FOURRÉS !

01 47 70 91 69
contact@fo-dgfip.fr
@fo-dgfip
45/47 rue des petites écuries 75010 paris
www.fo-dgfip.fr